

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 29 MARS

Folâtreries administratives

(Suite)

III

Les allumettes ministérielles

Un ministre a besoin d'allumettes.

Vous vous imaginez sans doute que l'Etat, lorsqu'il a besoin d'allumettes, s'en fait à lui-même une commande.

Vous n'êtes pas naïf à moitié. L'Etat consommateur ne connaît pas l'Etat fabricant. Traiter avec ce maroufle! Oh! que non. Il lui faut un intermédiaire, il le prend. Ici commence le va-et-vient.

Au ministère qui n'a plus d'allumettes — le fait une fois reconnu, consacré par quelques douzaines de rapports — on mande le fournisseur attitré « d'objets divers », et le chef de service que concerne la chose lui tient, ou à peu près, ce langage :

« Il me faut, dans le plus bref délai, 4,200 boîtes d'allumettes suédoises à 40 centimes. Quand pouvez-vous me les fournir ? »

— Mais, monsieur, réplique le fournisseur ahuri, adressez-vous à la direction des manufactures, aux finances.

— Et le règlement, mon ami, qu'en faites-vous ?

— Il n'a pas prévu ça, je le veux bien, mais si j'ai bonne mémoire, il remonte à un temps où l'Etat ne fabriquait pas d'allumettes.

— Ça, mou cher monsieur, c'est possible, mais ça ne me regarde pas : vous apporterez donc la marchandise et, comme vous vous êtes engagé, en soumissionnant, à me fournir à 25 0/0 de rabais tous les « objets divers » réclamés, vous me livrerez la commande au prix net de 360 francs au lieu de 480.»

Le fournisseur objecte que l'Etat, ne consentant aucune réduction sur la vente en gros des allumettes, il n'a pas à en consentir davantage. Mauvaise défense. Son contrat, dont on lui rappelle les termes, le lie. Rien à faire qu'à boire le bouillon. Il le boit, paie les 4,200 boîtes à l'Etat 480 francs et les revend au même Etat 360. Perte sèche pour lui, 120 francs.

Trois jours ne se sont pas écoulés qu'il reçoit du ministère son client une missive l'invitant à se présenter d'urgence devant le magasinier. Il accourt, et quelle n'est pas sa stupeur de s'entendre dire que, la marchandise n'étant pas conforme au type demandé, on la refuse.

« Comment! s'écrie-t-il, pas conforme? Vous me la baillez belle! Vous m'avez demandé 4,200 boîtes à 8 sous : les voilà. Qu'avez-vous à y redire ? »

— J'ai à dire que les boîtes d'allumettes à 8 sous doivent renfermer 500 allumettes. Nous en avons ouvert une douzaine, et nous avons constaté que pas une — vous m'entendez, pas une — ne contenait le chiffre de rigueur. Dans ces conditions, il y a fraude. Impossible, par conséquent, de garder la marchandise livrée.»

Le fournisseur tenta inutilement de démontrer que, s'il y avait eu fraude, c'était de la part de l'Etat, non de la sienne. Le magasinier s'entêta. Du magasinier, le fournisseur exaspéré remonta tous les degrés de l'échelle hiérarchique et, sur chaque degré, il expliqua, pria, demanda qu'on lui fit droit.

Démarches vaines. De guerre lasse, il s'en fut aux finances. Là, au lieu de prier, il cria, menaça d'un procès, d'un scandale, eut à faire, d'ailleurs, à un fonctionnaire plus délié et plus dégourdi que les autres, grâce auquel l'affaire s'arrangea.

Le voleur et le volé se comprirent et fraternellement s'embrassèrent, en se recommandant mutuellement le silence. L'un des deux s'est montré indiscret. On ne peut que le remercier de son indiscretion.

IV

Les fusils des marins

C'est une perle d'Orient : écoutez cela :

Cent et quelques marins sont arrivés à Tamatave le 26 janvier pour compléter au pied de guerre l'effectif des trois compagnies qui occupaient la ville. Ces braves marsonins étaient abondamment pourvus de tout. Il ne leur manquait que leurs fusils, qui avaient été dirigés sur Diégo-Snarez, où la *Romanche* est allée les chercher.

On a prêté à ces soldats d'infanterie de marine les fusils des matelots en attendant l'arrivée des leurs, qui viendront, sans doute, à Pâques ou à la Trinité, pour le moins à la Noël prochaine.

Qu'est-ce que vous pensez, qu'est-ce que vous dites de notre « admirable » administration ??

Est-il permis de se f... moquer du monde aussi largement ???

Chambre des Députés

Séance du jeudi 28 mars 1895

M. Ribot, président du Conseil, dépose un projet de loi tendant à ouvrir des crédits provisoires afférents au mois d'avril 1895.

Le projet est renvoyé à la Commission du budget.

M. Cochery, rapporteur général du budget, lit son rapport sur la demande d'un quatrième douzième provisoire, déposé par le ministre au début de la séance.

M. Pelletan s'élève contre cette façon de procéder. Il y a quelque temps, dit-il, vous avez opéré la disjonction d'une réforme attendue par le pays, pour éviter un douzième provisoire.

Aujourd'hui, vous n'avez par la réforme et vous avez le douzième.

M^{re} d'Hulst fait remarquer que ce n'est pas un douzième, mais deux qu'il faudrait demander pour sauvegarder les droits des deux Chambres.

En effet, le budget arrivera du Sénat dans une quinzaine, juste au moment des vacances de Pâques.

Ne serait-il pas bon d'examiner, alors, sitôt la rentrée de mai, les changements opérés par le Sénat? La Chambre pourrait ainsi se prononcer à loisir.

Malgré ces observations, le 4^e douzième provisoire est voté par 455 voix contre 33.

M. Bourgeois (Jura) pose une question à M. le ministre de l'intérieur.

Il y a deux ans, la Chambre a voté une loi autorisant les communes à remplacer les prestations par des centimes communaux; le Sénat a modifié le texte de cette loi en décidant que la prestation était supprimée et remplacée par des centimes départementaux; il a été décidé

qu'on consulterait les conseils généraux sur cette question; pourquoi ne pas consulter plutôt les communes intéressées ?

En tout cas, si on consulte les conseils généraux, il faut leur poser la question clairement en ces termes: « Le conseil général est-il d'avis qu'il faille supprimer les prestations et les remplacer conformément au vote du Sénat par des centimes départementaux avec faculté, comme par le passé, de se libérer en nature. »

M. Leygues, ministre de l'intérieur, répond que la question sera posée aux Conseils généraux de la façon la plus nette, l'administration prépare un questionnaire à cet effet.

La Chambre s'ajourne à demain 2 heures.

M. FAURE A SATHONAY

Sathonay, 28 mars. — Il y a des drapeaux partout en ville. Le temps est couvert mais beau. Les Lyonnais sont venus en grand nombre.

A huit heures et demie, les troupes chargées de rendre les honneurs ont pris position. A la gare, beaucoup de personnages officiels, préfet, généraux, députés, etc.

A huit heures trois quarts le train arrive. M. Félix Faure monte dans le landau présidentiel avec le ministre de la guerre et le général Tournier.

Sur les portières de la voiture sont peints deux écussons surmontés de drapeaux enguirlandés de vertes branches de chêne, figurant une croix de la Légion d'honneur dans le centre de laquelle sont inscrites les lettres R. F.

Le maire de Sathonay présente les hommages du Conseil municipal. Le Président remercie et franchit rapidement les cinq cents mètres qui séparent le débarcadère du champ de manœuvre.

M. Félix Faure, au tête, remet au colonel Gillon le drapeau du 200^e régiment, au colonel Ondin celui du régiment d'Algérie, au colonel Bourgnie celui du 13^e d'infanterie de marine, au colonel de Lorme celui du régiment colonial.

Après la remise des drapeaux, M. Félix Faure a adressé une allocution aux officiers, aux sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire de Madagascar.

« Au nom de la Patrie française, dont ils symbolisent l'unité et la grandeur, je vous remets ces drapeaux dont les couleurs sont connues dans les mers que vous allez traverser et dans l'île africaine où vous allez protéger des compatriotes, défendre les intérêts du pays et imposer le respect de ses droits.

« Ces drapeaux portent dans leurs plis le génie de la France. Vous saurez vous montrer dignes de la mission civilisatrice que vous confie la République. Au cours de la campagne, vous aurez à affronter des difficultés sérieuses et à donner des preuves de courage, de discipline et d'endurance sous le commandement de vos chefs.

« Vous serez à la hauteur des sacrifices dans les combats et vous sentirez que la France est avec vous.

« Nous vous suivrons avec fierté et nous attendons avec confiance le moment où vous inscrirez sur vos étendards ce premier nom glorieux : Madagascar. »

Après ce discours, M. Félix Faure a procédé à la distribution de plusieurs décorations.

Le temps s'est modifié après la revue. Il pleut. Le défilé s'est accompli avec ordre.

A neuf heures trois quarts tout était fini.

* *

A un long discours prononcé au banquet par le général Zurlinden, ministre de la guerre, M. Félix Faure a répondu en ces termes :

« Mon cher ministre, je suis très touché des paroles que vous venez de prononcer et des sentiments que vous m'exprimez au nom des troupes de la guerre et de la marine désignées pour l'expédition de Madagascar.

« L'armée, sauvegarde et espoir de la patrie, est l'objet constant de la sollicitude du gouvernement de la République et de la nation tout entière.

« En toute circonstance, elle doit compter sur la sollicitude du chef de l'Etat.

« Personnellement, je m'honore de lui avoir appartenu à une heure de danger, et je reste profondément attaché de cœur à cette virile école du devoir, du patriotisme et de l'honneur.

« Ainsi que vous le rappelez, le pays a, depuis vingt-cinq ans, consenti tous les sacrifices pour l'armée : de son côté, l'armée a su répondre à l'attente du pays, elle persévérera dans la voie du travail; elle conservera ses belles traditions de valeur et de discipline; elle acquerra la force nécessaire pour assurer la paix par la grandeur de la patrie.

« Le spectacle imposant auquel nous venons d'assister ne laisse aucun doute sur la solidité des belles troupes auxquelles la République confie la défense de ses droits. Elles seront les dignes émules des vaillants équipages de la division navale de l'Océan indien, et sous le commandement de M. le général Duchesne, placé à leur tête par la confiance du gouvernement, elles sauront justifier nos légitimes espérances.

« Je lève mon verre en l'honneur de l'armée et de la marine, et au nom de la grande famille française, je bois à tous ceux de ses enfants, soldats et marins, qui vont au loin combattre pour l'honneur et les intérêts de la France. Je les confonds tous dans une même pensée affectueuse qui les suivra au-delà des mers. »

INFORMATIONS

La santé de M^{re} Richard

S. Em. le cardinal Richard, atteint ces jours derniers d'une légère attaque d'influenza, va beaucoup mieux. Il a pu présider un conseil à l'archevêché et recevoir plusieurs personnes. C'est par prudence que les médecins lui conseillent de garder encore la chambre pendant quelques jours.

Mort de M. des Rotours

M. des Rotours, député de Lille, vient de mourir à l'âge de 64 ans.

La grève des allumettes

M. Ribot croyait avoir résolu la question brûlante des allumettes et des allumettiers. Il s'est trompé.

Les ouvriers allumettiers ont tenu avant-hier une grande réunion pendant laquelle la grève a été décidée.

Les Chambres de travail

Le conseil supérieur du travail a rejeté, par 23 voix contre 22, le projet de création des chambres de travail.

La deuxième portion du contingent

La libération au bout d'une année de service des militaires de la deuxième portion du contingent ne constitue pas un droit absolu pour eux : ils restent toujours à la disposition du ministre de la guerre.

C'est le cas qui pourra se produire pour les hommes de la deuxième portion de la classe 1893 qui, suivant les effectifs que fournira le contingent de 1894, pourront être renvoyés dans leurs foyers après une année de service, ou maintenus en activité pendant trois ans, le général Zurlinden ayant pris l'engagement de maintenir l'effectif total de l'armée active à un minimum de 340,000 hommes.

Les correspondances pour Madagascar

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant relatif aux correspondances pour le corps expéditionnaire de Madagascar :

« A partir du mois courant, les paquebots subventionnés affectés aux services de Marseille à la Réunion par la côte orientale d'Afrique et de Mahé-des-Seychelles à la Réunion, en coïncidence à Mahé-des-Seychelles avec la ligne d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, feront escale à Majunga, à l'aller et au retour de chaque voyage.

» Cette escale, créée pour assurer deux fois par mois une communication directe avec le corps expéditionnaire à Madagascar, sera maintenue jusqu'à nouvel avis.

» Les départs de France auront lieu : de Marseille les 3 et 12 de chaque mois, à quatre heures du soir, et de Paris la veille; les lettres devront être déposées à Paris à temps pour profiter de la levée générale pour l'expédition par les courriers du soir. Les arrivées à Majunga auront lieu normalement le 20 et le 4 de chaque mois.

» Au retour, les courriers seront expédiés de Majunga le 13 et le 29 de chaque mois, et devront arriver normalement à Marseille le 1^{er} et le 21 du mois suivant. »

BULLETIN FINANCIER

28 mars 1895.

Le marché a été très mauvais au début. On ne trouvait pas de contre-parties aux offres qui se produisaient.

En fin de Bourse, sans que les cours se relèvent d'une façon sensible, il semble cependant que l'impression soit moins mauvaise.

Le 3 0/0 finit à 102.75 après 102.65. Les actions des sociétés de crédit sont généralement bien tenues. Le Foncier s'inscrit à 905. Le Crédit Lyonnais est à 818.75.

Au milieu de la tourmente, les chemins français font très bonne contenance.

La baisse de la rente Extérieure influence les chemins Espagnols.

Toujours même bonne tenue des chemins Autrichiens et des Lombards.

Les fonds étrangers ont été très agités. L'Italien finit à 88 5/8 après 87.95. De mauvaises nouvelles de Cuba ont fait reculer l'Extérieure à 76 3/16 après 75 1/2. Légère réaction des fonds ottomans. Les fonds russes sont un peu plus faibles.

En Banque, le Bon Foncier de la Gulf-Lands est à 30.

On négocie à 101.75 les actions des grandes fabriques de Papier de Paris.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 29 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 8°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 9°
Midi,	750 m/m	au-dessus 13°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 6°

NOS PROCÈS

Le Tribunal vient de rendre son jugement dans les procès que nous ont intentés M. Francq et la « Compagnie des Voies ferrées économiques ».

Sans approuver toute la doctrine du Tribunal, nous pouvons dire que nous gagnons moralement nos procès.

Le Tribunal prononce la jonction des deux affaires.

Il dit que nous avons eu raison de demander à faire la preuve de la **plupart** des allégations dirigées contre M. Francq et, s'il ne nous admet pas à la faire, **c'est qu'il estime qu'elle est, d'ores et déjà, SUFFISAMMENT FAITE par les documents que nous avons versés aux débats.**

Il nous condamne, pour trois griefs sans importance, à 50 fr. d'amende et 300 fr. de dommages-intérêts (on en demandait 25,000!!!). Encore le jugement, sur ce point, n'est-il pas à l'abri de toute critique.

Mais le Tribunal se livre à de telles appréciations sur M. Francq et sa Société que nous mettons nos adversaires au défi d'oser publier **INTÉGRALEMENT** le jugement.

Les juges se sont montrés, d'ailleurs,

indulgents au regard de M. Francq, en ne lui accordant pas le droit de faire insérer le jugement. (Il demandait 50 insertions).

Nous nous chargerons de cette publication et le public à son tour nous jugera.

Les fêtes de Saumur

C'est le Vélodrome de la Loire qui inaugure cette année les fêtes de Saumur.

En raison du succès croissant de la pédale, cette institution ne peut manquer d'attirer l'attention du public, même celui le plus indifférent en matière de sport.

Qui n'a pas de bicyclettes aujourd'hui, ou, tout au moins, qui n'a pas, dans sa famille ou chez ses amis, des bicyclistes ?

C'est pourquoi les courses de véloces prennent de plus en plus d'intérêt. Et Saumur est des mieux partagés sous ce rapport.

L'installation, près de la Loire, d'un splendide vélodrome ; d'un accès facile, à dix minutes de la ville, tribunes couvertes, etc., etc., tout engage à venir assister aux premières joutes qui auront lieu dimanche prochain, à Saumur, au Vélodrome de la Loire.

SAUMUR

Accident de voiture

Ce matin, vers 9 heures, Desvaux, portefaix à Saumur, monté sur une charrette de foin mesurant trois mètres de hauteur, arrivait aux magasins à fourrages de l'École. En enlevant une échelle placée derrière la voiture et par laquelle était montée Desvaux, un employé du magasin heurta violemment le portefaix qui fut renversé de la charrette et, dans sa chute, se cassa une cuisse.

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Commencement d'incendie

Hier soir, à 6 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Sourdeau, négociant, rue du Port-Cigogne : le « four » à sécher les pommes a pris feu. Sauf une certaine quantité de vitres brisées, le dégât est peu considérable. Les ouvriers de la maison, des voisins, des laveuses même travaillant au bord de la Loire, ayant, à l'aide de quelques seaux d'eau, maîtrisé le feu.

La perte minime, et non encore estimée, est couverte par une assurance.

Un sinistre en Loire (?)

On a parlé, dans un journal et parmi le public, d'un bateau à voile en dérive, chargé d'osier, roulé de travers par le fleuve et dans lequel, suivant les racontars, devaient se trouver cinq personnes qui auraient été noyées.

Nous sommes allés aux renseignements. La police ignore l'accident. Quant au bateau parti — dit-on — de Parnay et chaviré vers Ville-

bernier, arrêté — paraît-il — au bout de l'île Millocheau par le pêcheur Goillard et quelques-uns de ses collègues, rien jusqu'ici — et nous espérons que nous n'aurons à déplorer aucun accident de personne — rien ne prouve que ses conducteurs aient péri, ni même que le bateau contint des marinières.

Crue de la Loire

Tours, 28 mars, 2 h. soir.

On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3^m60 à Saumur, et qu'il se maintiendra les 30 et 31.

Aujourd'hui vendredi, à Saumur, elle a déjà atteint la cote, presumée pour demain et après-demain, de 3^m60.

Crue de la Vienne

Tours, 28 mars, 3 h. soir.

Une crue se manifeste sur la Vienne, sur la Creuse et sur l'Indre.

Inspection de l'Atelier d'arçonnerie de Saumur

Par décision ministérielle, M. l'intendant militaire Jouan de Kervennoël, directeur du service de l'intendance du 41^e corps d'armée, a été désigné pour inspecter, cette année, le service de l'intendance du 5^e arrondissement (9^e, 10^e et 41^e corps d'armée ; personnel administratif employé à l'Atelier d'arçonnerie annexé à l'École d'application de cavalerie).

REVUE D'APPEL

AVIS IMPORTANT. — La revue d'appel des hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1874 et de ceux des services auxiliaires des classes de 1874, 1879, 1884, 1888 et 1892 s'effectuera au chef-lieu de canton par l'autorité militaire.

Les intéressés devront consulter à cet effet les affiches apposées par l'autorité militaire ou demander les renseignements nécessaires à la gendarmerie.

GONDOLES RUSSES A VAPEUR

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que les GONDOLES RUSSES A VAPEUR viennent de s'installer à Saumur, place Saint-Michel (quai de Limoges), pour huit jours seulement, du 31 mars au 7 avril.

Ce magnifique établissement, éclairé à la lumière électrique, est la dernière création en ce genre.

Tout le monde voudra aller en gondole pour la modique somme de 20 centimes la course.

NUEIL-SOUS-PASSAVANT

Deux bonnes pièces

Dimanche dernier, vers 6 heures du soir, la veuve Lemoine, domiciliée au Chêne-Rond, commune de Nueil-sous-Passavant, croisa, dans

AU MOULIN

M. Leroux arrive au moulin, l'air fictivement ou réellement préoccupé, et dit à la meunière songeuse :

— Ma chère amie, je vous demande quelques secondes d'audience et votre plus vive attention. Je ne vous parlerai pas de moi ; j'ai fait mon deuil de notre union. Il s'agit de vous et du farinier ; et il y a nécessité de régulariser vos situations.

— Je ne comprends pas, répond M^{me} Boyer quasi hébétée.

— Vous me comprenez parfaitement. Depuis les lettres anonymes que vous m'avez communiquées, depuis le propos insidieux de M. de Montoux, que M. Morel — j'en conviens — m'a rapporté, la situation de Baptiste chez vous est tout à fait transformée. Si on ne tranche prestement dans le vif, les canailleries recommenceront indubitablement ; et il est présumable que, mécontent de son insuccès, leur auteur ne se contentera plus de vous injurier directe-

ment, qu'il inondera la commune de ses infects papiers, vous déconsidérera et finalement déserter votre clientèle. Ne lanteronnons pas. Deux expédients s'offrent : choisissez. Ou Baptiste va troussez ses paquets et s'en retourner chez son père, s'embaucher ailleurs et donnera sa parole de ne plus mettre les pieds en cette demeure...

— Ah ça ! qu'ai-je donc fait, qu'avons-nous fait de mal ? On ne peut donc pas nous laisser en repos ! Nous ne demandons, nous ne devons rien à personne. Oh ! je suis lasse, bien lasse de toutes ces infamies ; et je ne me sens pas la force de lutter contre la méchanceté. On veut nous ruiner, nous chasser ? Ça m'est égal, je plie devant la haine ; j'abandonne l'usine, je me dépouille de tout. Nous nous en irons, Baptiste et moi, travailler comme mercenaires chez les étrangers.

— Joli moyen ! On répandra partout que vous êtes la maîtresse de votre farinier, puisque vous ne pouvez vous séparer de lui. Dame ! le monde est si jaloux ! Vous savez : on cajole par devant, on déguenille en arrière. Beaucoup envient vos écus, votre intérieur, votre liaison avec les Morel ; et les langues tricotent la calomnie...

— Quelle horreur ! moi, sa maîtresse ! Baptiste, mon amant ! un homme qui eût inventé l'honneur et la délicatesse ! Qui dit cela ? Qui croit cela ? Vous, peut-être. Oh ! je vous abomine de me crucifier ainsi ! Une preuve, pour l'amour de Dieu, une preuve ! Les gredins ! Et je n'ai fait que le bien autour de moi ; et je défie qu'on cite un fait, une parole, un geste autorisant ces immondes suppositions. Voilà ma récompense de trente ans et plus d'honneur, de dévouement et de sacrifice ! Mais, je ne serai pas égoïste : je ne garrotterai pas la vie d'un brave jeune homme ; je me résigne. Que Tranquille s'en aille, s'il le veut ; j'endosserai toute la peine et le tourment.

— Un instant. Ne jetons pas le manche après la cognée. Je vous ai indiqué deux solutions : ou Baptiste déguerpira, ou bien...

— Ou bien quoi ?

— Ou bien, vous vous marierez.

— Epouser Baptiste ! Vous êtes folle ! Est-ce qu'il s'occupe d'une vieille gangan comme moi.

— S'il demande franchement votre main, le rebuterez-vous ?

— Baptiste ne se soucie pas plus de moi que de la lune, votre question est oiseuse.

— Avez-vous quelque grief, quelque motif de répulsion contre lui ? L'aimez-vous ?

— Je ne saurais exprimer tout le bien que je pense de lui.

— Une fois, deux fois, l'aimez-vous ?

— L'aimez ! Que voulez-vous que je réponde... Je ne sais pas, moi... Je...

— S'il vous aime, accepterez-vous sa main ?

— Mais, je vous le répète, il ne peut pas m'aimer. Mon Dieu ! mon Dieu ! Quel plaisir trouvez-vous à me martyriser ? Ah ! vous prenez cruellement votre revanche de mes duretés !

— Touchez-là, madame Boyer, je n'ai en vue que le bien de vous deux que je considère plus que... moi-même. Me permettez-vous de m'informer des sentiments de Baptiste pour votre personne ?

— Oh ! je n'ose pas.

— Dépêchez-vous. Oui ou non ?

— Hé bien, agissez comme vous l'entendrez.

— La moitié de la besogne est faite ; passons le complice à la question. Sauvez-vous, ma chère, je sonde Tranquille.

(A suivre.)

A. M.

la rue, son voisin Brémont qui lui porte juste autant de sympathie qu'elle lui en porte, et on échangea quelques propos très accentués. Au moment où la dame Lemoine rentrait chez elle, intervint la femme Brémont qui, paraît-il, invectiva la plaignante sur un ton encore plus élevé. Puis, chacune des disputées, son vocabulaire épuisé, rentra chez soi.

Malheureusement, l'idée vint à la femme Lemoine d'aller, accompagnée de son fils, se poster devant la maison Brémont et de reprendre le colloque. Impatentée de cette provocation, la femme Brémont sortit, armée d'un bâton dont elle asséna un coup sur le bras droit de son interlocutrice qui porta plainte à la gendarmerie de Nueil.

Si l'on interroge les gens du village sur la valeur morale respective des deux commères, vous verrez ce qu'ils répondront.

Fête commémorative à Nueil

La petite commune de Nueil-sous-Passavant organise, pour le mois de mai prochain, une fête vraiment patriotique. Il s'agit de l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir d'un épisode de la guerre de la Vendée, illustré par la conduite héroïque des habitants de cet endroit.

Voici en quels termes s'exprime sur ce fait, dans son Dictionnaire historique de Maine-et-Loire, M. C. Port, archiviste départemental, membre de l'Institut :

« Le 8 prairial an II, 8,000 Vendéens, poussant devant eux les bestiaux et les grains des pays circonvoisins, envahissent le bourg, à peu près déserté à leur approche. Mais douze braves : Pilet de la Grise, les deux fils Charreau, les deux frères Galard, Hervé, Ganneveau, Louis Desmones, Godineau, Hétreau, Nicolas Pilet, alors maire, André Gauthier, ces deux derniers avec leur jeune fils et un autre enfant, — il faudrait apprendre à conserver ces noms-là, — s'enferment dans le clocher, accueillent les pillards à coups de fusil et coupent tout passage. Le feu est mis à l'église, au clocher, mais la voûte en pierres résiste et les balles déciment les assaillants. La nuit seule fait trêve et dès le jour les hussards républicains du général Boucret accourent de Concourson, pénètrent dans le bourg incendié et dégagent le petit groupe héroïque. Un seul des siens, le maire Pilet, avait péri dans le combat. »

En novembre 1830, quand la garde nationale reprit les armes, de Doué, de Vihiers le drapeau vint donner le salut d'honneur et s'incliner devant les derniers survivants de la grande lutte.

C'est donc à un sentiment de légitime fierté que la population de ce petit pays obéit en cherchant à fixer au milieu d'elle cette grande page de son histoire. (Petit Temps.)

LA BREILLE

Dimanche 31 mars, deuxième soirée organisée par les musiciens de la Breille. Grande Pastorale, drame mystère en 5 actes

— 45 acteurs — costumes de l'époque — l'an du monde 4004. Premières, 2 fr.; deuxièmes, 1 fr.; troisièmes, 50 cent.

Un grand concours de pigeons

Le Petit Journal organise, pour les 23 et 30 juin, deux grandes manifestations colombophiles.

Le 23 juin, aura lieu un lâcher monstre à Paris; le 30, des épreuves maritimes, dont le centre d'opérations sera Saint-Nazaire.

Parmi les sociétés et les colombophiles angevins qui ont déjà adhéré à ces manifestations, nous remarquons :

LACHER MONSTRE : Le *Messager Angevin*. — M. Moulinoier, de Cholet. — La *Colombe Choletaise*. — M. Louis Mercier, de Saumur.

ÉPREUVES MARITIMES : Le *Messager Angevin*. — M. Moulinoier, de Cholet. — La *Colombe Choletaise*.

Ajoutons que, parmi les libéralités qui ont déjà été faites à notre confrère en vue de ce concours, nous remarquons la suivante :

Plusieurs douzaines de « mouchoirs colombophiles » créés par M. Augereau-Nomballais, fabricant à Cholet, et qui représenteront le lâcher monstre de Paris.

Une curieuse affaire

Avant 1870, un M. Lamothe, pâtissier, rue des Ponts-Neufs, au Mans, avait conçu l'idée originale de construire un petit « navire » pour l'offrir au Prince impérial.

La construction de ce « bâtiment » eut lieu dans une chambre de la maison de M. Lamothe; mais l'œuvre, achevée trop tard, ne put être offerte au jeune prince qui se trouvait loin de France.

M. Lamothe conserva précieusement le navire dans l'appartement qu'il occupait; lorsqu'il mourut, il y a dix ou onze ans, ses héritiers le conservèrent également.

Mais, il y a quelques mois, la maison fut achetée par M. Boudévin, giboyeur, rue des Ponts-Neufs. Ce dernier ne se rendit pas possesseur du « bâtiment » qui, paraît-il, est convoité par de nombreux acquéreurs.

Il fallut donc songer à sortir le « bateau » qui a sept à huit mètres de longueur sur deux de largeur. Ce n'était pas chose facile. On dut percer la muraille, et, l'autre matin, les promeneurs ont pu voir, suspendu au-dessus de la rue, sur un échafaudage, ce charmant petit « navire » qui, comme dit la chanson...

N'a ja-ja-jamais navigué...

L'influenza et les assurances sur la vie

La statistique n'est pas seulement, comme le disait avec ironie M. Thiers, « l'art de préciser ce qu'on ignore ». Les chiffres seuls donnent une idée nette de certains dangers. Une compagnie d'assurances sur la vie, de Londres, tenait ces jours derniers son assemblée générale et ses actionnaires n'ont pas été peu surpris d'apprendre qu'au cours du dernier exercice une somme totale de plus de trois millions de francs a été payée à la suite de décès

causés par l'influenza. Le rapport du secrétaire général ajoutait que l'influenza avait plus coûté aux compagnies d'assurance sur la vie, depuis deux ans, que le choléra depuis quarante-trois ans.

Heureusement que l'épidémie décroît !

Prédictions de Mathieu de la Drôme POUR LE MOIS D'AVRIL

Beau temps du 1^{er} au 2. Ciel serein au premier quartier de la lune (du 2 au 9). Vents faibles sur terre et sur mer. Temps un peu froid.

Période à peu près semblable à la pleine lune (du 9 au 17). Forte rosée. Brise sur mer du 9 au 13. Temps calme sur terre.

Continuation du beau temps au dernier quartier (du 16 au 23). Matinées et soirées fraîches. Brises légères sur l'Océan.

Abaissement de la température à la nouvelle lune (lune rousse du 23 avril au 24 mai). Congelations de boutons à redouter. Temps calme.

Mois peu venteux, relativement froid. Nuits claires. Ne pas se dévêtir. Navigation facile. Végétation peu hâtive.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Pâques 1895

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour

Les billets d'aller et retour délivrés, en vertu des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 9, par toutes les gares du réseau de l'Etat (y compris Paris), pendant la période du samedi 6 au mardi 23 avril (inclus) et dont la validité expirerait avant le 23 avril, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du jeudi 23 avril.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, la prolongation de validité est applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voie mixte Etat-Orléans ou Etat-Ouest).

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 27 mars. — Marcel-Louis Gaultier, place Saint-Pierre, 3.

Le 29. — Louise-Anna-Mireille Bascoul, rue Saint-Lazare, 11 bis.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. n/p — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

LUNDI 1^{er} Avril 1895

Représentation au Profit des Pauvres

Le Gendre de M. Poirier

Comédie en 4 actes, par MM. Emile Legouvé et Jules Sandeau

LES SURPRISES DU DIVORCE

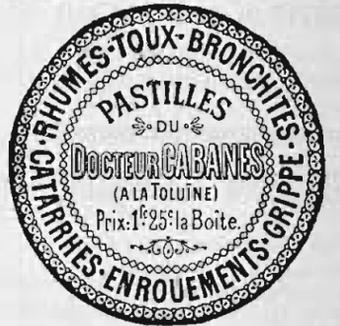
Comédie comique en 3 actes, de MM. Bisson et Mars.

ORDRE : 1^o Le Gendre; 2^o Les Surprises.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 25 mars

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 14 50 à 14 75. — Seigle (l'hectol. de 75 kil.), 8 50 à 9. — Orges (l'hectolitre de 65 kil.), 9 fr. — Avoines (l'hect. de 50 kil.), 8 50 à 9 fr. — Pommes de terre (le double-décalitre), 1 à 1 25. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 60 fr. — Paille, 30 à 35 fr. — Pain, les 6 kil., 4 60. — Voilles, la couple, 3 75 à 5. — Œufs, la d., » 60 à » 65. — Beurre, le 1/2 kil., » 80 à » 85. — Petits vins blancs (230 litres), 80 à 100 fr. — Petits vins rouges, 40 à 60 fr.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 41, 43, 45, rue Saint-Jean.

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.
Sur mesure

A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

LUNDI 1^{er} AVRIL et jours suivants

EXPOSITION GENERALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES. COSTUMES. BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 1^{er} et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

A CÉDER
Par suite de décès
UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX
A Montreuil-Bellay (M.-et-L.)
S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Montreuil-Bellay.

Demandes d'Emplois

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

UN MENAGE demande un emploi.

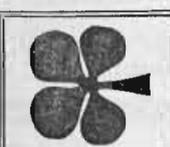
Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.



Épicerie de Paris, 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etude de M^e GEORGES MEMIN, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

(Par suite du jugement du Tribunal civil de Saumur, enregistré, rendu contradictoirement entre les époux Rivaud),

D'UN

Bon Mobilier Ancien et Moderne

A SAUMUR

Les Dimanches 31 mars, Lundi 1^{er}, Mardi 2 et Mercredi 3 avril 1895, à 4 heures précises du soir.

IL SERA VENDU :

1^{er}. Au lieu dit le VAU-LANGLAIS, commune de Saint-Florent, près Saumur — le DIMANCHE 31 MARS

Buffet-Etagère et table en noyer; autre Buffet à deux corps, Tables, Chaises, Fauteuils.

Glaces, Tableaux, Pendule, Candélabres.

Plusieurs Lits et leur Literie. — Guéridon, Secrétaire, Commode.

Baignoire, Etablis, Fûts, Bouteilles, Planches à bouteilles.

Vaisselle et Verrerie commune, Nombreux débris.

2^{em}. A SAUMUR, 10, rue de Fontevault, — les LUNDI et jours suivants :

Très jolie Console en bois doré et sculpté (dessus marbre), Table de salon de sens marbre noir, Chaises, Chauffoises, Fauteuil et Canapé anciens en bois laqué et autre, recouverts tapisserie à la main.

Tapis, Tentures, grandes Glaces, Cadre bois sculpté et doré.

Grande et belle Garniture de cheminée, Petits Bronzes, Tableaux, Dessins, Gravures, Aquarelles, Livres illustres et autres.

Argenterie, Buzols

Ben mobilier ordinaire comprenant : Lits noyer et acajou, Armoires à linge, Commodes, Secrétaire, Cartonnier acajou, Etagères, Bibliothèque, Bureau.

Tables avec et sans rallonges, Tables de toilette et de nuit, Canapé, Fauteuils, Chaises cannées, pailées et garnies.

Rideaux, Carpettes, Glaces, Pendules.

Literie, Linge de ménage

Baignoire et son chauffe bains, Bassins zinc, Balances.

Batterie de cuisine, Vaisselle et Verrerie, Débris divers.

Nombreux lots de boîtes et flacons de Glycérine minéralisée Ricard, pour les bains et la toilette.

NOTA. — Les meubles anciens seront vendus le mardi 2 avril à 2 heures.

Par le ministère de M^e MEMIN, Commissaire-Preneur, à Saumur.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Saumur, imprimerie Paul Godet

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

(Eufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie)

Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en carton, en chocolat et en sucre. — Enorme choix de Surprises très amusantes. — Pains d'Épices Guilloit, aux fruits et aux amandes. — Saugliers avec noms.

AVIS. — Le Dimanche 31 Mars, le Magasin restera ouvert.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.

Elle détruit les germes des maladies contagieuses.

Elle adoucit les mains et les préserve des gercures et des crevasses.

Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Ayant eu besoin de quelques articles de **PARFUMERIE** nous sommes allés chez

M^{me} ROUÉ, 3, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

et dans l'intérêt de nos lecteurs nous ne pouvons nous empêcher de donner un aperçu de quelques prix

Dentifrice du D^r Pierre, modèle de 3 fr. vendu 1 fr. 95 | Poudre de riz Charles Fay avec bismuth, modèle de 4 fr. 1 95
— — — — — 10 fr. — 6 fr. 70 | Savon du Congo 0 45

La mémoire nous faisant défaut, il nous est difficile de citer d'autres articles, mais on peut juger d'après ceux-là ce que peuvent être vendus les autres

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour legalisation de la signature du Gerant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,